

UNE AUGMENTATION SALARIALE DE 23 % POUR LES PAB? **VRAIMENT, M. LEGAULT?**

Le 2 mai 2021, François Legault a réitéré en conférence de presse qu'il offre toujours, «généreusement» le fameux 26 \$ l'heure aux préposé-es aux bénéficiaires (PAB). Il ajoute une nouvelle fausse statistique: cette augmentation équivaldrait à une hausse de 23 %. D'où vient ce 23 %? Nous l'ignorons! Comment pourrions-nous le calculer alors que la prémisse d'un taux de salaire à 26 \$ l'heure est à la base fausse?

Un salaire de 25,14 \$, seulement en 2022

En réalité, le gouvernement Legault propose que les PAB et les auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS) obtiennent un salaire de 25,14 \$, mais seulement à la dernière année de la convention collective, soit au 1er avril 2022. Cela représente pour l'ensemble des PAB et des ASSS, une hausse de 12,5 %, en incluant le rehaussement de ces titres d'emploi du rangement 7 au rangement 9, ainsi que les augmentations de salaire qu'il propose à l'ensemble du secteur public, totalisant environ 5 % sur trois ans.

Le gouvernement Legault veut bafouer le droit à l'équité salariale

Cependant, pour y arriver, le gouvernement de la CAQ nous demande de renoncer aux plaintes de maintien de l'équité salariale! Bien que Sonia Lebel affirme sur la place publique que l'équité ne se négocie pas, le gouvernement rend son offre conditionnelle à ce que nous disposions de l'ensemble des plaintes de maintien de l'équité salariale de l'ensemble de la catégorie 2, soit celle du personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers. Cette hausse de rangement est pourtant déjà due depuis longtemps. Les plaintes des ASSS remontent à l'exercice de maintien de 2010 et celles des PAB, à l'exercice 2015. **En agissant ainsi, le gouvernement propose notamment de priver les PAB et les ASSS d'une pleine rétroactivité salariale.** C'est inacceptable! Ce n'est pas vrai que le gouvernement peut récupérer ainsi de l'argent sur le dos des travailleuses!

Des primes pour les PAB en CHSLD seulement

Ils proposent, seulement pour les PAB en CHSLD, des primes additionnelles mais avec des conditions. Toutefois,

les primes ne sont pas prises en compte dans l'échelle de salaire et elles ne sont pas considérées pour le régime de retraite. Enfin, en faisant cette offre aux PAB, le gouvernement nous demande d'accepter tous les reculs demandés, notamment en regard des heures supplémentaires.

Pas de réponse à nos solutions

Par ailleurs, dans l'ensemble, le gouvernement ne répond jusqu'à maintenant à aucun de nos objectifs. Plus d'un an après l'échéance des conventions, nous attendons encore des réponses quant à nos propositions, même pour des mesures qui ne coûtent rien et qui permettraient même des économies.

Qu'il s'agisse de santé et de sécurité au travail, de surcharge de travail, de la conciliation famille-travail-études et des mesures d'attraction et de rétention, le gouvernement ne veut tout simplement pas négocier.

Au lieu d'être à la table de négociation afin de trouver des solutions pour nous aider à sortir le réseau de la crise, il préfère lancer des ballons sur la place publique. Il affiche cette attitude méprisante sans gêne, parce qu'il pense que les travailleuses et les travailleurs vont se déchirer entre eux et que la plupart de nos membres seraient heureux de ce qu'on leur offre. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas l'écho que nous recevons actuellement des assemblées générales de grève. Au contraire, les travailleuses et les travailleurs vont se tenir debout!

Le mépris, ça suffit !